

Appel à projets de l'OFAJ pour le « fonds spécial PECO »

Depuis sa création en 1963 en application du Traité de l'Élysée, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des programmes d'échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne, qui constituent le cœur de son action. Les rencontres ainsi subventionnées ont pour objectif de promouvoir l'idée d'unité européenne, la compréhension mutuelle et la coopération dans une Europe démocratique et en paix. Dans le cadre de son engagement européen, l'OFAJ accorde une attention particulière aux pays d'Europe centrale et orientale.

Les projets trinationaux de l'OFAJ offrent aux jeunes la possibilité de se rencontrer et d'échanger dans un contexte international et interculturel élargi, d'apprendre les uns des autres et d'évoluer. La compétence interculturelle est aussi une clé importante pour que les jeunes maîtrisent avec succès les parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle. Nos sociétés ne peuvent relever ensemble les défis transfrontaliers du XXI^e siècle que si les jeunes sont enthousiastes à l'égard de l'Europe et envisagent leur avenir d'une manière européenne.

En 2020, nous commémorons le 30^e anniversaire de la réunification qui marque aussi la fin d'une Europe divisée. Sans le courage, l'engagement et le soutien apporté par l'Europe de l'Est, la révolution pacifique en RDA et l'unité allemande - un tournant européen - n'auraient pas été possibles. L'avenir de l'Union européenne se joue tout particulièrement dans le Triangle de Weimar, où elle coopère en toute confiance avec les Etats membres issus de l'Europe de l'Est et dans une relation de voisinage pacifique avec les pays d'Europe centrale et orientale membres du Conseil de l'Europe.

Depuis 1991, c'est-à-dire 28 ans, les ministères français et allemand des Affaires étrangères mettent à disposition de l'OFAJ des moyens financiers supplémentaires pour subventionner des projets trinationaux avec les pays d'Europe centrale et orientale (fonds spécial PECO). Les expériences de mobilité, les échanges et la coopération entre jeunes Européennes et Européens favorisent la démocratie, les droits humains et la solidarité au niveau du continent et permettent ainsi la prospérité et la paix dans une Europe de la diversité. Les rencontres internationales rendent tangibles ces valeurs fondamentales. Il importe donc que les jeunes se considèrent comme des acteurs de leurs sociétés et de la coopération européenne.

Grâce à l'accent mis sur l'éducation à la citoyenneté et à la paix, les participantes et les participants apprennent à être des acteurs de la construction et intégration européenne, à soutenir les processus démocratiques en cours, à assumer des responsabilités et à s'engager.

Avec l'aide du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de son homologue allemand, l'*Auswärtiges Amt*, l'OFAJ est en mesure de soutenir 15 projets PECO qui se distinguent par leur caractère pilote et une forte dimension européenne.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

1 Conditions de financement de l'appel à projets

1.1 Durée et type de projets

Des projets d'échanges trinationaux de jeunes entre la France, l'Allemagne et un troisième pays ainsi que des formations trinationales se distinguant par leur caractère innovant et leur rapport avec la politique européenne et/ou des sujets de société actuels pourront être subventionnés. Le financement de projets avec plus de trois pays participants (coopération régionale) n'est possible qu'à titre exceptionnel, justifié au niveau du contenu thématique par un lien géographique régional et/ou historique entre les pays impliqués. L'OFAJ tient beaucoup au principe de réciprocité. Un projet se compose donc de trois phases de rencontres, une dans chaque pays, comprenant entre 4 et 21 nuitées chacune, et peut en tout s'étaler sur une période de 1 à 3 ans.

1.2 Pays tiers

Sont éligibles tous les pays d'Europe centrale et orientale, c'est-à-dire les pays membres de l'UE (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie) ainsi que certains pays relevant du partenariat oriental de l'UE (Biélorussie, Moldavie, Géorgie, Ukraine) et la Russie. En 2020, la priorité sera donnée aux projets avec les pays du groupe de Visegrád (Hongrie, Pologne, Slovaquie et République tchèque). La Biélorussie, la Russie et l'Ukraine sont également considérées comme prioritaires. La coopération régionale impliquant par ailleurs les pays d'Europe du Sud-Est est possible pour autant qu'elle réponde aux conditions susmentionnées.

1.3 Porteurs de projets

Les organismes suivants peuvent déposer leur candidature : organisations et associations dans le secteur de l'éducation des jeunes et des adultes (mouvements de jeunesse et d'éducation populaire), de la culture, des sciences, des médias et du sport ainsi que les établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel, les sites commémoratifs, les comités de jumelage et les collectivités territoriales. Au moins une organisation par pays participant doit être impliquée sur un pied d'égalité dans la conception et la mise en œuvre du projet.

1.4 Groupes cibles

En général, l'OFAJ soutient des jeunes entre 3 et 30 ans. Les rencontres subventionnées dans le cadre du fonds spécial s'adressent tout particulièrement aux jeunes investis dans la société civile, qu'ils soient élèves, en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi, actifs ou cadres. L'OFAJ encourage aussi la participation des jeunes avec moins d'opportunités¹. Par ailleurs, les multiplicatrices et multiplicateurs peuvent participer à des formations. La répartition des sexes ainsi que le nombre de participantes et de participants par pays doivent être équilibrés (un tiers de chaque) et ne doit pas dépasser 60 personnes (équipe d'encadrement incluse).

¹ Appellation officielle de l'Union européenne

1.5 Relations publiques

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à informer les médias sur le ou les projets mis en place ainsi qu'à mentionner le soutien de l'OFAJ dans les trois lieux où se déroule la rencontre. Le dossier de candidature doit comporter des informations sur la stratégie de communication prévue. Le service de presse de l'OFAJ peut fournir une aide en la matière. Les photos et/ou les vidéos relatives aux projets pourront être mises à la disposition de l'OFAJ qui, en outre, présentera les projets sélectionnés sur son site Internet.

2 Critères de sélection

2.1 Thématiques prioritaires

Les projets doivent prendre en compte au moins l'un des axes thématiques suivants :

A L'avenir de l'idée européenne

L'Europe, la démocratie et l'État de droit ne vont pas de soi. L'Union européenne se voit remise en question dans un contexte de populisme, de nationalisme et de fausses nouvelles dans certains Etats membres de l'UE, alors qu'elle est considérée dans le monde entier comme un modèle unique d'intégration régionale réussie. Le Conseil de l'Europe, qui était à l'origine de l'idée de construction européenne et qui a une compréhension globale du continent, risque également d'être affaibli en raison de la spirale infernale des conflits géopolitiques. Comment expliquer l'Europe dans une démarche éducative ? Comment fonctionne le présent de l'Europe, quel rôle joue l'Union européenne dans le monde et quels sont les rêves européens des jeunes ? Comment rendre l'Europe et l'UE accessibles aux jeunes ?

B La jeunesse se souvient

Auschwitz, Babi Yar, Katyn. Le soulèvement de Budapest, le Printemps de Prague, Solidarnosc. Aucune région en Europe n'a été aussi fortement marquée par le « siècle des extrêmes » que l'Europe centrale et orientale. Les excès de violence et les génocides y ont été particulièrement frappants au cours de la Seconde Guerre mondiale. Pendant la guerre froide, les régimes dictatoriaux ont réprimé les droits humains, la liberté d'expression et la mobilité durant des décennies. Nous devons notamment à la société civile d'Europe de l'Est l'implosion des dictatures et la fin d'une Europe divisée. C'est surtout en Europe centrale et orientale que l'on peut comprendre l'histoire contemporaine européenne, mais aussi les conflits de mémoire de notre présent. Il est également possible de thématiser la question des victimes, des agresseurs et des attentistes, les mécanismes d'oppression, la résistance à leur endroit et leur fin tout autant que d'interroger les acteurs, les dynamiques et les conflits entre les cultures du souvenir locales, nationales ou européennes.

La mémoire est le présent. Ainsi, en plus des thèmes historiques (contemporains), il est tout à fait envisageable d'aborder des questions qui préoccupent actuelle-

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

4 / 6

ment les jeunes et qui soutienne les prochaines générations dans une approche responsable de l'histoire et de la mémoire.

C Éducation à la citoyenneté, démocratie et droits humains

La liberté d'expression, les droits humains et la démocratie sont en danger dans certaines régions et certains pays de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. La liberté de la presse et l'État de droit sont de plus en plus menacés. Une nouvelle division entre l'Europe occidentale, centrale et orientale ne doit pas s'accroître. C'est pourquoi nous voulons donner la priorité aux projets qui contribuent à renforcer la démocratie, les droits humains et la bonne gouvernance dans les rencontres européennes. L'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté d'expression et les droits des minorités représentent des questions pertinentes au regard de l'engagement citoyen des jeunes. Par ailleurs, l'apprentissage interculturel et interreligieux peut mettre un terme à la montée de l'antisémitisme, de l'islamophobie et du racisme. Plus que jamais, les jeunes Européennes et Européens sont unis par leur préoccupation pour l'avenir de notre planète et leurs questionnements sur la durabilité et la protection du climat. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions relever les défis du XXI^e siècle.

D Participation des jeunes et société civile

Les jeunes d'Europe centrale et orientale manquent parfois de confiance dans la démocratie et l'État de droit. Nous voulons les encourager à s'impliquer davantage dans la société et à se faire entendre. L'engagement et la participation des jeunes citoyennes et citoyens sont un pilier indispensable des sociétés ouvertes. Les projets peuvent présenter des secteurs d'engagement au niveau local, national et européen, mettre en réseau des acteurs pertinents de la société civile ou fournir aux jeunes des outils de participation à la vie en société. Les jeunes devraient avoir la possibilité de s'impliquer dans des associations, des fédérations, des comités de jumelage, des conseils de jeunesse, des syndicats ou des partis, et de se faire entendre afin d'être respectés comme des acteurs à part entière du présent et de l'avenir.

E Formation professionnelle et entrepreneuriat durable

Une bonne formation, des opportunités de mobilité professionnelle et un accès à la formation continue sont, entre autres, des facteurs décisifs au niveau de la prospérité économique, de la cohésion sociale et de l'élimination des inégalités. Ils constituent la base du fonctionnement des sociétés démocratiques. C'est pourquoi l'OFAJ favorise les rencontres entre les établissements d'enseignement professionnel, les jeunes en formation, les jeunes actifs et les personnes en recherche d'emploi. L'objectif est de contribuer à un échange sur les pratiques de travail, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat social et environnemental. L'artisanat classique ou les métiers du secteur social sont depuis longtemps soutenus dans le cadre des programmes de l'OFAJ et de ses organisations partenaires. Nous encourageons fortement la candidature des projets qui mettent en œuvre les objectifs sociaux et écologiques du monde de l'entreprise dans l'intérêt des générations futures et se penchent sur les nouvelles professions liées par exemple aux énergies renouvelables, à la numérisation ou aux nouvelles technologies.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

5 / 6

Tous les projets peuvent être mis directement en lien avec les 17 objectifs des Nations Unies en matière de développement durable. Ceux-ci portent sur les défis mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, les inégalités, l'égalité des sexes, l'éducation, la croissance économique ou la paix (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

2.2 Créativité et innovation

Tout en tenant compte des priorités thématiques, les projets devront aborder des sujets de société actuels en rapport avec l'Europe, proposer de nouvelles méthodes et approches pédagogiques et encourager la créativité des jeunes participantes et participants.

2.3 Participation

Les participantes et participants devront être autant que possible activement impliqués dans la conception et la réalisation des projets.

2.4 Résultats et impact à long terme

Les projets devront dépasser le cercle des participantes et participants et/ou produire un résultat concret. Leur impact et leur durabilité pourront être illustrés, par exemple, par des publications, des blogs, des articles, des vidéos ou des contributions radiophoniques, des expositions, des présentations ou des conférences, ainsi que par des projets de suivi concrets ou des initiatives nouvellement créées.

2.5 Langue

Toutes les langues représentées doivent se voir accorder une place dans la rencontre. Cela peut se faire par exemple au moyen de l'animation linguistique ou en faisant appel à des animatrices et animateurs-interprètes.

REMARQUE : Dans la sélection des projets, le jury veillera en outre à l'équilibre thématique et géographique ainsi qu'à la diversité des groupes cibles et des formats proposés.

3 Financement, mise en œuvre et évaluation

L'OFAJ subventionne les projets sélectionnés dans l'esprit de ses Directives au titre de « manifestations et partenariats particuliers » (articles 3.5.5 et 3.5.6) encadrés par une convention.

L'OFAJ recommande un financement supplémentaire des projets par le biais d'autres organismes, de sponsors et des contributions des participantes et participants à condition que ceux-ci soient mentionnés et que la visibilité de l'OFAJ soit garantie.

La préparation au niveau du contenu et de la logistique des projets ainsi que leur mise en œuvre et leur évaluation reviennent aux porteurs de projets. Au plus tard

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

6 / 6

2 mois après la fin du projet (pour ceux ayant lieu au mois de novembre ou décembre, la date limite d'envoi est le 15 janvier de l'année suivante), un décompte d'utilisation avec une liste justificative des dépenses, les listes de participantes et participants signées ainsi qu'un rapport détaillé avec une évaluation et des indications sur la communication réalisée autour du projet doivent être envoyés à l'OFAJ. L'évaluation doit se référer aux points listés en page 2 du décompte d'utilisation.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases I, II et III) avant le 1^{er} novembre de chaque année en utilisant le **formulaire de demande en ligne** prévu pour l'année suivante. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre. **Le formulaire de demande doit être accompagné d'un programme prévisionnel et d'un plan financier détaillé.** Les documents incomplets et remplis de manière non consciencieuse seront exclus de la procédure de sélection.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une centrale de l'OFAJ s'engagent à informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets et à respecter la procédure décentralisée en vigueur.

La sélection des projets est effectuée par un jury. Ceux qui ne pourront pas être pris en compte seront mis sur liste d'attente et pourront faire en même temps l'objet d'une demande de subvention conforme aux Directives de l'OFAJ auprès du bureau compétent.

L'OFAJ doit être informé immédiatement de tout changement après la sélection du projet. Les fonds provenant de projets annulés ou de reversements d'argent ne peuvent être utilisés par l'OFAJ que pour les projets inscrits sur liste d'attente.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org